



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° D-2024-21

ANNULÉ ET REMPLACÉ
POUR ERREUR
MATÉRIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Maïder OTHEGUY, Mme Eugénie LCAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Pascal MOUSTIRATS, M. Dominique MARIAN

Membre absent : M. Sylvain SALLABERRY

Secrétaire de séance : M. Daniel AMESTOY

Date et affichage de la convocation	28/05/2024
Date d'affichage de la délibération	10/06/2024

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Suffrages exprimés	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

BOURSE ANNUELLE POUR LES ETUDIANTS

Vu la délibération en date du 4 février 1990 relative à l'attribution d'une bourse communale aux étudiants bacheliers poursuivant des études supérieures ;

Vu le budget primitif pour l'année 2024 ;

Vu la liste des étudiants ayant présenté un certificat de scolarité pour l'année 2023-2024 ;

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE la liste des attributaires recensés :

Margaux BELLEAU, Paul BELLEAU, Mathilde ESAIN, Carla CHARBERNAUD, Sabina ETCHAMENDY, Iban POCHELU, Idoïa POCHELU, Mikel POCHELU, Mailen CHAMALBIDE, Mikel CHAMALBIDE, OYHARCABAL Marilys

FIXE à 100 € (cent euros) le montant de la bourse à verser à chaque étudiant pour l'année scolaire en cours,

CHARGE le Maire de faire mandater les sommes correspondantes

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Gilbert DUBLANC



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 064-216401208-20240607-D202421AR-DE

